

**ARRÊTÉ du PRÉSIDENT**

**N° 2025-69**

**OBJET** : Promotion interne après examen professionnel de l'année 2023 pour l'accès au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux  
Mise à jour de la liste d'aptitude établie par arrêté n°2023-101 du 28 mars 2023.

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre II de son livre V, et ses articles L. 523-1 et L. 523-5,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, articles 5-1° et 6-1°,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement de d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 4, 22 et 31,

Vu le décret 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n° 2023-101 du 28 mars 2023 portant liste d'aptitude établie au titre de la promotion interne après examen professionnel pour l'accès au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Considérant qu'une des fonctionnaires, portée sur la liste susvisée, n'a pas été nommée stagiaire, a demandé à être maintenue sur cette liste,

**- ARRÊTE -**

**Article 1er** : Madame **BEDJOU Farina** – Mairie de Fontenay-sous-Bois, est maintenue sur la liste d'aptitude dressée au titre de la promotion interne après examen professionnel pour l'accès au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux.

**Article 2** : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne, sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

**Article 3** : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Pantin, le 20 mars 2025



Pour le Président et par délégation,  
La Directrice Générale Adjointe des  
Affaires statutaires, juridiques et des organismes  
paritaires



  
Louise HARGUINTEGUY